

Compte-rendu de l'audioconférence du 19 octobre 2020 des membres du CHSCT

Dès le 15 octobre, la CGT a demandé la convocation d'un CHSCT extraordinaire, suite à la publication d'un article sur le Nouvel Obs. Cet article dénonçait la possible toxicité des masques de marque DIM distribués aux collègues par la préfecture de l'Isère, en raison de la présence d'un biocide. Notre demande était aussi justifiée par l'instauration du couvre feu dans les métropoles grenobloise et lyonnaise, conséquence de la reprise pandémique de la COVID-19.

M. LERAY n'a pas répondu favorablement à notre demande mais a tout de même organisé une réunion informelle en audioconférence ce lundi matin 19 octobre 2020.

Sur les masques : Le CHS-CT doit modifier le budget pour dégager les moyens nécessaires à l'achat de masques chirurgicaux.

Nous avons fait valoir au cours de cette réunion notre position sur cette problématique en exigeant leur retrait et la distribution de masques chirurgicaux, comme cela est fait dans plusieurs autres départements.

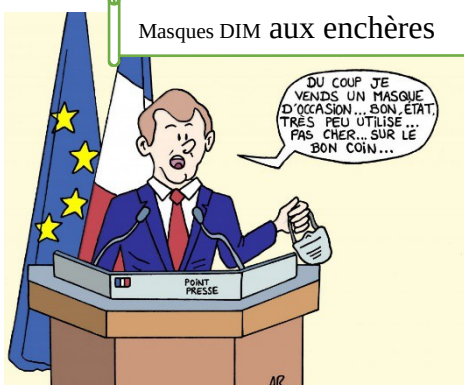
L'inspecteur Hygiène et sécurité au travail a expliqué qu'en l'état des études sur le biocide mis en cause, sa toxicité n'était à ce stade ni confirmée ni infirmée, expliquant également que cet agent chimique se retrouvait aussi dans des matelas et ne semblait pas être problématique.

Nous lui avons répondu que nous ne nous promenions pas avec un matelas sur le visage à longueur de journée.

Le directeur a refusé de répondre favorablement à notre demande estimant que nous devons attendre les conclusions des études diligentées par plusieurs administrations, dont notre ministère.

Nous avons maintenu notre position et redemandé le retrait des masques.

En réponse, le Directeur nous indique que nous n'avons plus de stock de masque pour remplacer les masques DIM.



Nous ne pouvons que regretter que notre intervention au dernier CHSCT n'ait pas été écoutée par le Directeur. Dommage qu'à ce moment-là, l'intégralité du budget ait déjà été dépensée. Nous avons indiqué que l'épidémie reprenait et que le CHSCT devait pouvoir décider d'interventions sur cette problématique. Nous aurions pu, si nous avions été écoutés par le Directeur mais également soutenus par l'autre OS, acheter les masques chirurgicaux dont nous avons aujourd'hui tant besoin.



Dernière minute : Les masques sont (enfin) retirés.

Sur le télétravail : Les chefs d'unité opérationnel doivent le favoriser.

Les frais de repas doivent être pris en charge pour chaque jour télétravaillé

La Direction a conscience de l'ampleur de la « deuxième vague » et a entamé un redéploiement du télétravail, qui va encore être étendu en lien avec les chefs de service. Toutefois, nous avons fait remonter les refus opposés par certains chefs de service à des demandes de télétravail, sans réellement justifier de nécessités de service.



bien reprendre la main sur ce sujet, ce dont nous nous félicitons.

Les collègues des brigades seront appelés à télé-travailler toute la semaine et la tenue des réunions organisée en audio ou vidéoconférence.

Nous partageons l'idée que les collègues ne soient pas totalement coupés de leur collectif de travail et que, sauf situation exceptionnelle, le télétravail soit utilisé dans le cadre du décret (3 jours maximum). Nous avons demandé que les collègues les plus vulnérables soient prioritaires.

Enfin nous sommes revenus sur les 8 derniers mois depuis la mise en confinement du pays le 17 mars. Nous avons indiqué qu'il fallait maintenant tirer le bilan de ce qui a été fait, ou aurait dû (ou pas) être fait pendant le déconfinement.

Les dispositifs d'organisation tant au niveau du travail que sociaux doivent être maintenus jusqu'à la certitude absolue que la pandémie a durablement reculé voire définitivement disparue.

Enfin sur ce sujet, la section CGT Finances Publiques de l'Isère organise un questionnaire sur le télétravail accessible sur notre site à tous syndiqué ou pas. Nous invitons les collègues à y répondre (jusqu'au 30 novembre) et nous publierons courant décembre les résultats à ce questionnaire.



**POUR OU CONTRE
LE TÉLÉTRAVAIL?**

Lien vers le questionnaire : <http://www.dgfip.cgt.fr/38/spip.php?article3026>

Accueil du Public : Nous sommes pour la fermeture le temps que l'épidémie recule en maintenant un accueil sur rendez-vous pour les questions urgentes, et aussi pour le paiement des bons de secours etc. Nous sommes pour le retour au PCA (Plan de Continuité de l'Activité, missions prioritaires).

A ce stade de l'épidémie, et afin de ne pas se retrouver dans la situation du 17 mars qui obligerait au confinement total, notre position est de fermer les accueils aux publics, avec l'arrêt des relances et des poursuites etc., le temps qu'il faudra.

Bien évidemment cette fermeture des accueils devra en amont être expliquée aux contribuables par l'adressage d'un mail et des communiqués de presse et être accompagnée entre autres, de l'arrêt des relances et des poursuites, le temps qu'il faudra.

Le préfet n'y est pas encore favorable, mais la solution n'est pas inenvisageable, selon l'évolution de la situation sanitaire, que nous espérons voir s'améliorer par le couvre-feu.

Nous avons tenu à nous positionner clairement, en étant ni alarmistes, ni « rassuristes », mais uniquement guidés par l'analyse des faits réels et vérifiables.

La restauration : Un chapiteau à Rhin et Danube au Printemps.

Nous demandons les tickets restaurant pour les télétravailleurs, EDR compris. Signez la pétition sur notre site !



La CGT avait déjà, se faisant le porte-voix des usagers du restaurant de Rhin et Danube et de l'association AURHI, demandé que soit étudiée la possibilité de mettre en place des ALGECO ou un chapiteau dans l'espace extérieur de restauration.

Le Directeur avait favorablement répondu à notre demande.

Monsieur JACCOUD a fait part des études à ce stade.

La solution ALGECO est écartée car la zone est inondable, mais une possibilité d'un chapiteau ouvert est sérieusement à l'étude pour une mise en place au printemps.

Nous avons favorablement accueilli cette proposition considérant que le développement important du télétravail dans les prochains jours permettra de réduire de manière importante la fréquentation journalière cet automne/hiver.

Nous demandons que tous les collègues en télétravail, EDR compris soient bénéficiaires les jours télé-travaillés de titre restaurant. Nous vous invitons à signer la pétition, en ligne sur notre site,

<http://www.dgfip.cgt.fr/38/spip.php?article3027>